

REGLEMENT DE L'OPERATION "OFFRE DE PARRAINAGE HUMAN HOLISTIC RESEARCH" à partir du 2 Avril 2008

Article 1. Organisateur

La société **Human Holistic Research**, organise à partir du 2 Avril 2008 une opération de parrainage ouverte à l'ensemble de ses clients.

Article 2. Principe de l'opération

Il s'agit pour un client, de pouvoir récupérer en bon d'achat 10% ou 15 % du total hors taxes de sa commande, à valoir pour une commande ultérieure.

De plus, d'un même temps il est possible de faire profiter d'un bon d'achat de 10% ou 15% du total hors taxe de la même commande à une autre personne désignée comme parrain.

Article 3. Conditions et modalités de participation

3.1 Le Parrain :

Pour être parrain, il suffit d'avoir acheté au moins une fois sur le site de Human Holistic Research et d'avoir coché l'option de parrainage dans sa fiche d'identification.

3.2 Le Filleul :

Est filleul tout client indiquant dans son bon de commande le Email d'un parrain (dans ce cas tous deux auront 10 à 15 % du montant total hors taxe de la commande en bon achat).

Il n'est pas possible de se parrainer soi même.

Tout client ayant été parrain sur certaines commandes d'autres clients, peut être filleul à son tour est faire profiter un autre client (qui sera alors à ce moment son parrain) d'un pourcentage de sa commande.

Article 4. Calcul du montant des bons d'achat

4.1 Montant total de l'avoir sur une commande :

Le montant du bon d'achat obtenu est égal à 10 % du montant total hors taxes effectivement payé par l'acheteur si ce montant est inférieur ou égal à 350 Euros.

Le montant du bon d'achat obtenu est égal à 15 % du montant total hors taxes effectivement payé par l'acheteur si ce montant est supérieur à 350 Euros.

4.2 Cumul

Les bons d'achat en cours de validité sont cumulables

4.3 Validité des bons d'achat :

Les bons d'achat sont valables 30 jours à partir de la date d'achat.

Cependant, si un nouveau bon d'achat vient s'ajouter à celui existant, ce dernier étant en cours de validité, le nouveau bon d'achat résulte est la somme des deux et la validité, celle du plus récent.

Article 5. Acceptation et réserves

La participation à la présente opération suppose l'acceptation sans réserve de la totalité du présent règlement.

Les informations concernant les clients, sont conformes aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés.

Conformément aux dispositions de cette loi, toute personne physique dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des informations la concernant.

Human Holistic Research se réserve de le droit de modifier, proroger, annuler cette opération à tout moment.

En cas d'arrêt de l'opération les bons d'achat seront considérés comme acquis, mais leur date de validité ne pourra plus être étendue.

En aucun cas, un bon d'achat ne être transformé en une quelconque compensation pécuniaire ou autre.

Les seuls produits qui peuvent être obtenus par les bons d'achat sont les produits commercialisés par Human Holistic Research à l'exclusion de tout autres.

Les calculs des montants des avoirs sont réalisés automatiquement sur le site internet. Les calculs étant faits sur une base en Euros et en Dollars en même temps; il est possible qu'il apparaisse parfois une erreur de moins d'un Euro sur le calcul total.

Des erreurs de ce type ne pourront pas faire l'objet de réclamation.

En cas de réclamation, un calcul manuel pourra être effectué. En aucun cas, il ne pourra y avoir en cas d'erreur de la société une compensation financière, mais seulement de nouveaux bons d'achat éventuels.

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la direction de la société Human Holistic Research, dont les décisions seront sans appel.

Toute contestation, si elle ne trouve pas de solution à l'amiable sera soumise aux Tribunaux compétents de Marseille
(13)